



Tencin 2020



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N° 7

JANVIER 2023

LE MOT DU MAIRE

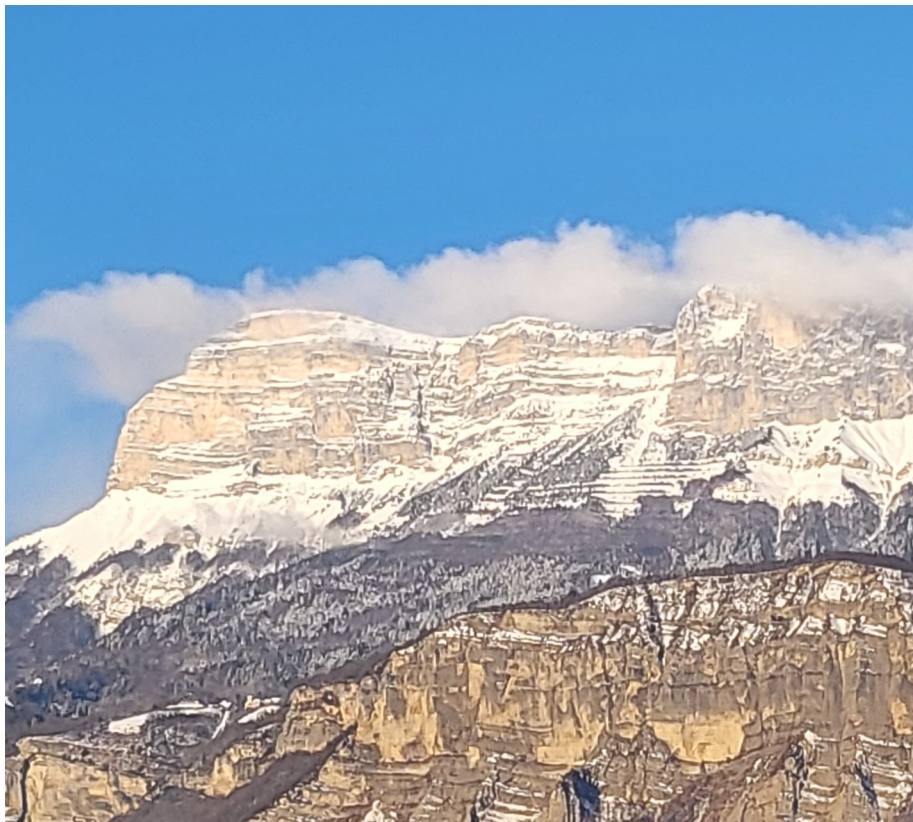


Voilà que se termine 2022, une année difficile qui restera celle de la guerre en Ukraine, d'une inflation sans précédent avec l'augmentation du coût des énergies et d'une situation compliquée pour bien des familles.

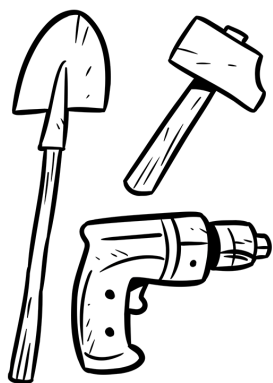
Dans ce contexte mes premiers souhaits sont des vœux de paix et de santé pour chacune et chacun d'entre vous et pour vos proches.

Restons optimistes.
Bonne année 2023.

François Stefani



Copropriété : quels sont les horaires à respecter pour faire des travaux ?



Vous vivez dans un appartement et aimeriez y réaliser des travaux ? Sachez qu'en copropriété, vous ne pouvez pas faire des travaux à l'heure que vous souhaitez. Alors, quels sont les horaires à respecter ?

COPROPRIÉTÉ : VOUS DEVEZ RESPECTER DES HORAIRES POUR RÉALISER VOS TRAVAUX

En tant que propriétaire d'un appartement situé dans un immeuble en copropriété, vous pouvez réaliser des travaux dans votre logement. Toutefois, vous devez respecter certaines contraintes, notamment au niveau des horaires. Les horaires à respecter dépendent du type de travaux que vous souhaitez effectuer. En effet, le Conseil National du bruit fait la distinction entre les travaux lourds et les travaux de bricolage. Concernant les premiers, ils peuvent être réalisés entre 7 h et 20 h, du lundi au samedi. En revanche, ils sont interdits le dimanche et les jours fériés. De leur côté, les travaux de bricolage sont autorisés de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30 du lundi au vendredi, et de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi. Ils peuvent également être réalisés le dimanche, de 10 h à 12 h.

TRAVAUX LÉGERS ET TRAVAUX LOURDS : QUELLES DIFFÉRENCES ?

La législation fait la distinction entre travaux lourds et travaux légers afin de préserver la tranquillité et le repos des copropriétaires de l'immeuble. C'est pour cette raison que les plages horaires du-

rant lesquelles sont autorisés les travaux lourds sont plus restrictives. Les travaux lourds sont ceux qui engendrent le plus de nuisances (bruit, poussière...). Ce sont des travaux qui nécessitent l'utilisation d'outils et de matériel bruyant, d'intervenir au niveau des canalisations ou encore de casser des murs. À l'opposé, les travaux légers, ou travaux de bricolage, désignent les travaux engendrant peu de nuisances, voire aucune. Il s'agit notamment de la peinture, du ponçage des murs, de la pose de papier peint, du nettoyage, ainsi que de toutes les installations ne requérant pas l'utilisation d'outils bruyants.

COPROPRIÉTÉ : PENSEZ À PRÉVENIR VOS VOISINS AVANT D'ENTAMER VOS TRAVAUX

Même si vous effectuez vos travaux dans le respect des horaires imposés par la loi, il est impératif de s'assurer qu'ils ne constituent pas un désagrément durable, répété et intense. C'est le cas de travaux effectués quotidiennement, de façon intensive et depuis plusieurs mois. Si vos travaux sont susceptibles d'engendrer des nuisances durables, pensez à prévenir vos voisins avant de les entamer afin qu'ils se montrent plus compréhensifs. En outre, faites attention à ne pas gêner le passage ou utiliser les parties communes pour stocker du matériel sans autorisation préalable. Sachez également que si vous souhaitez réaliser des travaux affectant les parties communes ou l'aspect extérieur de l'immeuble (abattre un mur porteur, agrandir une fenêtre...), il vous faudra obtenir l'autorisation de l'assemblée générale des copropriétaires.

Bientôt la fibre ?

Une bonne nouvelle pour la desserte de Tencin concernant la fibre optique, l'ensemble des zones techniques couvrant Tencin est au planning 2023 de XP Fibre. Les réalisations techniques sont prévues plutôt en fin d'année.

Le planning devrait être affiché sur le site de XP fibre sous peu.

Nouveaux arrivants

La municipalité a dernièrement recruté trois agents dont nous dressons le portrait. Bienvenue à tous le trois.

Jérémy Rouchon, 38 ans a rejoint la commune sur le poste de directeur enfance/jeunesse et vie scolaire depuis le 3 janvier. Ce papa d'une petite fille de 4 ans possède un diplôme dans le domaine du monde de l'animation et a été coordinateur enfance/jeunesse à la communauté de communes « Le Grésivaudan » pendant 10 ans. Après une réorientation dans la réalité virtuelle, il rejoint ses premières amours en étant directeur de la structure sociale de Pontcharra « Gaïa » pendant 3 ans et demi où il a managé une équipe d'animateurs et d'éducateurs spécialisés.

En arrivant à Tencin il va travailler dans le domaine de l'accueil jeunes pour faire en sorte qu'il rayonne encore plus qu'il ne l'est déjà, travailler avec les familles au niveau du périscolaire, travailler avec les écoles, et avec l'ensemble de la population (familles, enfance, jeunesse).

Connaissant la population jeune et ayant travaillé avec la directrice intercommunale du centre de loisirs du Grésivaudan, il sait qu'il va « s'éclater » dans un travail peut-être pas facile mais enrichissant.



Nadine Eymery, 60 ans vient d'être recrutée pour assurer les fonctions de Directrice Générale des Services à la commune de Tencin.

Titulaire d'une licence de management des collectivités territoriales et forte d'une expérience de plus de 25 années dans la fonction publique territoriale, elle a acquis au fil des années une solide expérience et des compétences dans des domaines stratégiques pour une commune comme Tencin ou elle a pour fonction principale la coordination générale des services.

Son expérience dans ce domaine mais aussi les finances publiques, les ressources humaines et la conduite de projets seront des atouts précieux pour la mise en œuvre des politiques déclinées par l'équipe municipale.

Christophe Vittally, 43 ans, est en poste à Tencin depuis le 1^{er} décembre 2022 en tant qu'agent de maîtrise principal aux services techniques.

Avant sa venue, il était en poste depuis septembre 2015 aux services techniques à la mairie de Drumettaz-Clarafond (Savoie), commune de 3000 habitants où il exerçait les fonctions d'agent de maîtrise polyvalent avec encadrement de 4 personnes et exerçait également une mission d'assistant de prévention des risques professionnels.

Il a été auparavant, agent technique polyvalent spécialisé en espaces verts à la mairie de Domène d'avril 2009 à août 2015.

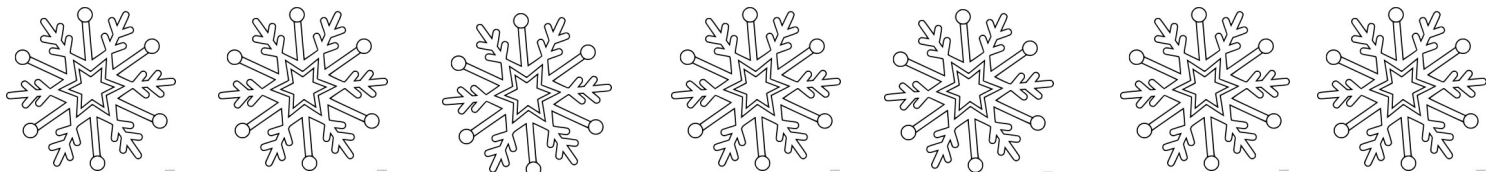
Il a intégré la fonction publique territoriale en avril 2009 suite à une cessation d'activité d'entrepreneur paysagiste en cogérance.

À son début de carrière, il était ouvrier en gestion des espaces naturels au parc national de la Vanoise à l'issue d'un cursus universitaire en géologie.

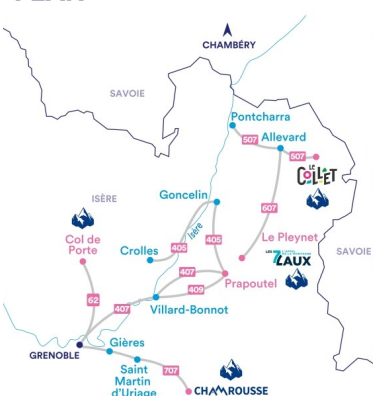


Vie pratique

La neige est là! Profitez de conditions de transport avantageuses



PLAN



- M TOUGO 405 : Crozles - Les Adrets (Les 7 Laux Prapoutel)
- M TOUGO 407 : Grenoble - Les Adrets (Les 7 Laux Prapoutel)
- M TOUGO 409 : Villard-Bonnot - Les Adrets (Les 7 Laux Prapoutel)
- M TOUGO 607 : Pontcharra - La Chapelle du Bard (Le Collet)
- M TOUGO 607 : Allervard - Le Haut-Breda (Les 7 Laux Le PleyNET)
- M TOUGO 707 : Grenoble - Chamrousse
- M TAG 62 : Grenoble - Sarceñas (Col de Porte)

Agence de Mobilité
431 avenue Ambroise Croizat
38920 Crozles
TouGo.fr
Tél. 0 800 941 103
*numéro vert, service et appel gratuits

M TOUGO 405 LES 7 LAUX PRAPOUETEL

405 : CROZLES > LES ADRETS		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
CROZLES	RAFOUR CROIZAT	07:50	10:50
GONCÉLIN	PARKING COLLEGE ICARE	08:10	11:10
THEYS	ÉCOLES	08:25	11:25
LES ADRETS	PRAPOUETEL PARKING NAVETTE	08:50	11:50

405 : LES ADRETS > CROZLES		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
LES ADRETS	PRAPOUETEL PARKING NAVETTE	14:15	17:15
THEYS	ÉCOLES	14:40	17:40
GONCÉLIN	PARKING COLLEGE ICARE	14:55	17:55
CROZLES	RAFOUR CROIZAT	15:15	18:15

M TOUGO 407 LES 7 LAUX PRAPOUETEL

407 : GRENOBLE > LES ADRETS		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
GRENOBLE	PLACE DE VERDUN	07:50	10:50
VILLARD-BONNOT	PARKING LYCEE MARIE REYNARD	08:15	11:15
PROGRES	BRIGNOUD PLACE	08:17	11:17
LE CHAMP-PRES-PROGRES	PRE DU CHENE	08:19	11:19
LE CHAMP-PRES-PROGRES	COQUILLARD	08:21	11:21
LE CHAMP-PRES-PROGRES	LE MOLLARD	08:26	11:26
LE CHAMP-PRES-PROGRES	CHAMP LE HAUT MAIRE	08:28	11:28
LES ADRETS	LE VILLAGE	08:36	11:36
	VILLARD CHATEAU	08:40	11:40
	COL DES AYES	08:43	11:43
	PRAPOUETEL PARKING NAVETTE	08:50	11:50

407 : LES ADRETS > GRENOBLE		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
LES ADRETS	PRAPOUETEL PARKING NAVETTE	14:15	17:15
	VILLARD CHATEAU	14:22	17:22
	VILLARD CHATEAU	14:25	17:25
	VILLAGE	14:29	17:29
LE CHAMP-PRES-PROGRES	CHAMP LE HAUT MAIRE	14:37	17:37
PROGRES	COQUILLARD	14:39	17:39
PROGRES	COQUILLARD	14:44	17:44
	PRE DU CHENE	14:46	17:46
VILLARD-BONNOT	BRIGNOUD PLACE	14:48	17:48
GRENOBLE	PARKING LYCEE MARIE REYNARD	14:50	17:50
GRENOBLE	PLACE DE VERDUN	15:15	18:15

Sur réservation uniquement

LÉGENDE
1. S et D : samedi et dimanche
2. Du L au D : du lundi au dimanche

M TOUGO 409 LES 7 LAUX PRAPOUETEL

409 : VILLARD-BONNOT > LES ADRETS		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
VILLARD-BONNOT	PARKING LYCEE MARIE REYNARD	08:15	11:15
GIERES	BRIGNOUD CENTRE	08:17	11:17
LAVAL	MAIRE	08:30	11:30
LES ADRETS	PRABERT	08:40	11:40
	PRAPOUETEL PARKING NAVETTE	08:55	11:55

409 : LES ADRETS > VILLARD-BONNOT		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
LES ADRETS	PRAPOUETEL PARKING NAVETTE	14:15	17:15
LAVAL	PRABERT	14:30	17:30
	MAIRE	14:40	17:40
VILLARD-BONNOT	BRIGNOUD CENTRE	14:52	17:52
	PARKING LYCEE MARIE REYNARD	14:55	17:55

M TOUGO 707 CHAMROUSSE

707 : GRENOBLE > CHAMROUSSE		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
GRENOBLE	PLACE DE VERDUN	07:40	10:40
GIERES	GARE UNIVERSITES	07:50	10:50
SAINT-MARTIN D'URJAGE	URJAGE GARE	08:05	11:05
	ROUTE DE ST MARTIN	08:07	11:07
	GS DE LA RICHARDIERE	08:10	11:10
	LA GROUVILLE	08:15	11:15
	LES SEIGLIERES	08:20	11:20
CHAMROUSSE	LE RECOIN	08:40	11:40
	ROCHE BERANGER	08:50	11:50
	DOMAINE NORDIQUE	08:55	11:55

707 : CHAMROUSSE > GRENOBLE		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
CHAMROUSSE	DOMAINE NORDIQUE	14:15	17:15
	ROCHE BERANGER	14:20	17:20
	LE RECOIN	14:30	17:30
SAINT-MARTIN D'URJAGE	LES SEIGLIERES	14:50	17:50
	LA GROUVILLE	14:55	17:55
	GS DOUBART DE LA RICHARDIERE	15:00	18:00
	ROUTE DE ST MARTIN	15:03	18:03
	URJAGE GARE	15:05	18:05
GIERES	GARE UNIVERSITES	15:15	18:15
GRENOBLE	PLACE DE VERDUN	15:30	18:30

Sur réservation uniquement

RÉSERVATION
Point réservation en ligne (16h avant, jusqu'à la veille à 17h00) pour les lignes 407 (Les 7 Laux) et 707 (Chamrousse) au départ de Grenoble PLACE DE VERDUN et Gierès GARE UNIVERSITES. www.tougo.fr



Cet hiver, profitez de la montagne autrement grâce à l'une de nos 7 dessertes en transports en commun.

DINÉOS www.mobilites-m.fr/neige
Préparez votre sortie directement sur l'Appli M

M TOUGO 507 LE COLLET

507 : PONTCHARRA > LA CHAPELLE DU BARD		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
PONTCHARRA	LE COLEO	07:30	10:30
	MAIRE	07:35	10:35
DETIER	ROND POINT	07:40	10:40
LA ROCHELETTE	LA CROISSETTE	07:45	10:45
ARVILLARD	PLACE SAINT ROCH	07:52	10:52
LA CHAPELLE DU BARD	LA CHAPELLE ECOLE	07:56	10:56
ALLEVARD	LA RATZ	07:58	10:58
	COLLEGE	08:00	11:00
	LES AMOUREUX	08:02	11:02
	AVENUE DES BAINS	08:05	11:05
	LE COLLET	08:30	11:30
LA CHAPELLE DU BARD	PRE ROND	08:38	11:38
	SUPER COLLET	08:45	11:45

507 : LA CHAPELLE DU BARD > PONTCHARRA		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
LA CHAPELLE DU BARD	SUPER COLLET	14:15	17:15
	PRE ROND	14:22	17:22
ALLEVARD	LE COLLET	14:30	17:30
	COLLEGE	15:00	18:00
	LES AMOUREUX	15:02	18:02
	AVENUE DES BAINS	15:05	18:05
	LA RATZ	15:08	18:08
LA CHAPELLE DU BARD	LA CHAPELLE ECOLE	15:11	18:11
ARVILLARD	PLACE SAINT ROCH	15:15	18:15
LA ROCHELETTE	LA CROISSETTE	15:20	18:20
DETIER	ROND POINT	15:25	18:25
PONTCHARRA	MAIRE	15:30	18:30
	LE COLEO	15:35	18:35

M TOUGO 607 LES 7 LAUX LE PLEYNET

607 : ALLEVARD > LE HAUT-BREDÁ		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
ALLEVARD	COLLEGE	08:00	11:00
	LES AMOUREUX	08:10	11:10
	AVENUE DES BAINS	08:15	11:15
	LES PANISSIERS	08:20	11:20
LE HAUT-BREDÁ	CHIFFERT	08:20	11:20
	HOTEL PIC BELLE ETOILE	08:22	11:22
	LE VILLAGE (PINSOT)	08:23	11:23
	LA PIAT	08:25	11:25
	LE VILLAGE (LA FERRIERE)	08:26	11:26
	LE PETIT THIERVOZ	08:28	11:28
	LE GRAND THIERVOZ	08:29	11:29
	LE CURTILLARD	08:30	11:30
	CAMOREL	08:31	11:31
	LA CHAPELLE	08:32	11:32
	LES MILLETS CVO	08:33	11:33
	LA MARTINETTE	08:35	11:35
	FOND DE FRANCE	08:45	11:45

607 : LE HAUT-BREDÁ > ALLEVARD		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
LE HAUT-BREDÁ	LES MILLETS CVO	14:15	17:15
	LA MARTINETTE	14:15	17:15
	FOND DE FRANCE	14:25	17:25
	LA MARTINETTE	14:27	17:27
	LES MILLETS CVO	14:30	17:30
	LA CHAPELLE	14:33	17:33
	CAMOREL	14:34	17:34
	LE CURTILLARD	14:36	17:36
	LE GRAND THIERVOZ	14:38	17:38
	LE PETIT THIERVOZ	14:41	17:41
	LE VILLAGE (LA FERRIERE)	14:43	17:43
	LA PIAT	14:45	17:45
	LE VILLAGE (PINSOT)	14:47	17:47
	HOTEL PIC BELLE ETOILE	14:49	17:49
	CHIFFERT	14:51	17:51
ALLEVARD	LES PANISSIERS	14:52	17:52
	COLLEGE	15:00	18:00
	LES AMOUREUX	15:02	18:02
	AVENUE DES BAINS	15:05	18:05

Sur réservation uniquement

LÉGENDE
1. S et D : samedi et dimanche
2. Du L au D : du lundi au dimanche
3. Du L au V : du lundi au vendredi



INFOS SKIBUS

- LES TITRES DE TRANSPORT
- Les lignes SKIBUS sont accessibles avec un titre M TouGo pour Le Grésivaudan et un titre M TAG pour Grenoble et Gierès. Vous pouvez voyager avec les titres suivants :
 - Titres achetés à l'avance : abonnement M TouGo en cours de validité (sauf Pass Scolaire), abonnement M TAG en cours de validité ou titres à voyages (10 voyages...)
 - Titres achetés à bord : ticket M TouGo à 1€ pour Le Grésivaudan ou ticket M TAG à 2€ pour Grenoble et Gierès.
 - Titres achetés par SMS : 1€ pour Le Grésivaudan ou 1,70€* pour Grenoble et Gierès.

COMMENT ACHETER UN TICKET SMS ?
M TouGo
Envoyez 1G au 93 123 et recevez votre titre de voyage unitaire à 1 €
M TAG
Envoyez 1H au 93 123 et recevez votre titre de voyage unitaire à 1,70 €*

*Titres de voyage valables 1 heure à partir de la réception du SMS. Le montant du ticket sera opéré sur votre facture téléphonique. L'achat de votre ticket par SMS doit être effectué avant de monter à bord.

- UN SERVICE ADAPTÉ
- Les lignes SKIBUS s'adaptent aux conditions d'enneigement. Elles circulent pendant l'ouverture des stations. En cas d'enneigement insuffisant, elles peuvent être arrêtées de façon anticipée. Retrouvez ces informations sur TouGo.fr
- Les dates d'ouverture des stations sont consultables sur leur site Internet.
- Par ailleurs, les horaires sont donnés à titre indicatif, sous réserve des conditions de circulation et de météo.

- POUR LES RÉSERVATIONS GROUPE (secteur Grésivaudan)
- Si vous êtes un groupe de 10 personnes ou plus, merci de réserver votre trajet par mail sur contact@tougo.fr au minimum une semaine avant (les clubs et les associations ne peuvent pas accéder à ce service). Pour réserver un transport privé, nous vous invitons à contacter un transporteur local.

- PAS DE SERVICE LE 25/12
- Les lignes SKIBUS circulent du 17 décembre 2022 au 2 avril 2023, sauf le jour de Noël (seule la ligne M TAG 62 circule le 25 décembre).

M TAG 62 COL DE PORTE

62 : GRENOBLE > SARCEÑAS		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
GRENOBLE	NOTRE-DAME-MUSÉE	08:30	10:30
LA TRONCHE	BASTILLE	08:34	10:34
	SANT-GERMAIN	08:38	10:38
CORENC	MONUMENT	08:41	10:41
	LES SAPPEYEN-CH-PLACE	08:43	10:43
	COL DE PALAQUOT	08:44	10:44
LE SAPPEYEN-CHARTREUSE	COL DE PALAQUOT	09:04	11:04
SARCEÑAS	COL DE CROZ	09:05	11:05
	COL DE PORTE	09:08	11:08

62 : SARCEÑAS > GRENOBLE		S et D	S et D
PÉRIODE NORMALE		Du L au D	Du L au D
SARCEÑAS	COL DE CROZ	14:15	16:15
	PONT DU PORT	14:20	16:20
LE SAPPEYEN-CHARTREUSE	COL DE PALAQUOT	14:25	16:25
CORENC	LES SAPPEYEN-CH-PLACE	14:28	16:28
	COL DE VENICE	14:30	16:30
	LA GARENNÉ	14:32	16:32
	MONUMENT	14:34	16:34
LA TRONCHE	SANT-GERMAIN	14:36	16:36
	BASTILLE	14:38	16:38
GRENOBLE	NOTRE-DAME-MUSÉE	14:40	16:40

62 : GRENOBLE > SARCEÑAS		Samedi, dimanche et jours fériés toutes périodes
GRENOBLE	NOTRE-DAME-MUSÉE	08:30 10:30 10:45 11:15 11:45 16:00 16:45 17:45
LA TRONCHE	BASTILLE	08:35 10:35 10:45 11:15 11:45 16:05 16:45 17:45
	SANT-GERMAIN	08:39 10:39 10:45 11:15 11:45 16:09 16:49 17:49
CORENC	MONUMENT	08:42 10:42 10:45 11:15 11:45 16:12 16:52 17:52
	LES SAPPEYEN-CH-PLACE	08:44 10:44 10:45 11:15 11:45 16:14 16:54 17:54
	LA GARENNÉ	08:46 10:46 10:45 11:15 11:45 16:16 16:56 17:56
	COL DE VENICE	08:48 10:48 10:45 11:15 11:45 16:18 16:58 17:58
LE SAPPEYEN-CHARTREUSE	COL DE PALAQUOT	09:04 11:04 10:45 11:15 11:45 16:40 17:20 18:20
SARCEÑAS	COL DE PORT	09:05 11:05 10:45 11:15 11:45 16:41 17:21 18:21

62 : SARCEÑAS > GRENOBLE		Samedi, dimanche et jours fériés toutes périodes
SARCEÑAS	COL DE CROZ	14:15 16:15 16:30 16:45 17:15 18:00 18:45 19:45
LE SAPPEYEN-CHARTREUSE	COL DE PALAQUOT	14:20 16:20 16:30 16:45 17:15 18:00 18:45 19:45
CORENC	LES SAPPEYEN-CH-PLACE	14:23 16:23 16:30 16:45 17:15 18:00 18:45 19:45
	COL DE VENICE	14:25 16:25 16:30 16:45 17:15 18:00 18:45 19:45
	LA GARENNÉ	14:27 16:27 16:30 16:45 17:15 18:00 18:45 19:45

Ateliers premiers secours de « l'aventure d'une vie »

L'association « l'aventure d'une vie » a organisé dernièrement un atelier premier secours spécial parents/enfants : une première partie de l'atelier était dédiée aux enfants : savoir appeler les pompiers, expliquer la situation, identifier le problème et expliquer où l'on se trouve. La deuxième partie de l'atelier était dédiée aux adultes avec une initiation aux gestes qui sauvent : traumatisme, brûlure, hémorragie, obstruction, massage cardiaque...

Prochains ateliers : le 15 février à 19h, spécial jeunes et futurs parents et le 4 mars à 15h, atelier parents/enfants à la maison des associations.

Plus d'infos : lavedunevie.asso@gmail.com



PERMANENCES

de Henri Baile
Président de la communauté de communes



Henri Baile vient à votre rencontre, dans des permanences réparties sur le territoire, pour échanger sur les compétences et les services à la population de l'intercommunalité.

Secteur La Pierre*

Mercredi 15 mars à partir de 17h

Sollicitez un rendez-vous sur

www.le-gresivaudan.fr/rencontrepresident

* Goncelin, Tencin, Theys, Hurlières, Le Champs-près-Froges, Les Adrets, La Pierre, Le Haut-Bréda, Crêts en Belledonne.

Les rendez-vous durent environ 30 minutes. Après avoir sollicité un rendez-vous, vous recevrez une confirmation par mail ou par téléphone ainsi que les modalités.



MINISTÈRE DES ARMÉES
Armée de l'Air
Armée de l'Espace

**CIRFA
GRENOBLE**

BUREAU AIR

RECRUTE dans **+ 50 METIERS**

04 76 76 22 22
10 rue Cornélie Gémond Caserne de l'Alma
380 00 Grenoble
cirfa-air-grenoble.fr cdief.gouv.fr
www.devenir-aviateur.fr

DEVENIR-AVIATEUR

Tri sélectif

NOUVEAU depuis le 1^{er} janvier 2023,
**VOUS POUVEZ RASSEMBLER TOUS VOS
EMBALLAGES ET TOUS VOS PAPIERS !**

**JE TRIE DÉJÀ TOUS
MES EMBALLAGES ...**

**TOUS LES EMBALLAGES
PLASTIQUES**

**TOUS LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES
MÊME LES PLUS PETITS**

**TOUTES LES
CARTONNETTES**

**TOUTES LES
BRIQUES ALIMENTAIRES**

**... JE TRIE EN +
TOUS MES PAPIERS
DANS LE MÊME
CONTENEUR JAUNE !**

PUBLICITÉS, PROSPECTUS

COURRIERS, LETTRES

JOURNAUX, MAGAZINES

LIVRES, CAHIERS

ENVELOPPES, PAPIERS

CATALOGUES, ANNUAIRES

RAPPEL
NE PAS RINCER
VOS EMBALLAGES
LES DÉPOSER
EN VRAC
NE PAS LES
IMBRIQUER

Le syndicat s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?
04 76 97 19 52 www.sibrecsa.fr

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

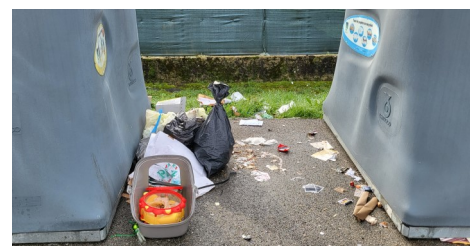


Incivilités

Certains se plaignent des débris (bouteilles vides, papiers d'emballage.....) laissés çà et là par nos jeunes, mais personne ne se plaint des déchets divers – qui ne sont pas le fait de nos jeunes (cartons, petit électroménager, vieux matelas, restes de travaux de démolition, vieux meubles) laissés dans la nature ou déposés sur les plateformes de tri.

Sachez que leur enlèvement sur le domaine public incombe à nos employés communaux qui y consacrent un temps important (plus d'une journée de travail effectif).

Ce temps passé pourrait être utilisé à d'autres tâches dont l'embellissement de notre village.



Jardins familiaux



Il reste 2 lots aux Jardins Familiaux Tencinois. Si vous êtes intéressé pour cultiver vos fruits et légumes dans une ambiance conviviale, contactez le 06 52 84 59 76 ou bernardmeyrieux3@hotmail.fr

Douce rencontre

Je me présente, Eva Ragot, infirmière puéricultrice et accompagnante périnatale. Je suis Infirmière puéricultrice depuis 8 ans, j'ai travaillé plusieurs années en pédiatrie au CHU et dans la protection de l'enfance. Je suis également la maman d'un petit garçon de 5 ans.

Depuis septembre, j'ai pris la décision d'ouvrir mon cabinet d'accompagnement périnatal à Crolles afin de mieux accompagner les familles pendant la grossesse et dans les premiers mois de bébé. J'ai réalisé différentes formations complémentaires plus tournées vers le bien être périnatal. J'accompagne les jeunes parents avec bienveillance, je leur apporte un soutien et conforte leurs compétences parentales. Au sein de mon cabinet, ils sont libres d'échanger sur tous les sujets et de partager leur tourbillon d'émotions, afin que je leur apporte du soutien et des outils afin de les aider à le traverser pendant les premiers mois de la découverte de leur parentalité.

Je propose divers accompagnements auprès des futurs et jeunes parents :

- Ateliers de portage physiologique
- Ateliers de massage bébé
- Ateliers de yoga bébé
- Rituel du bain sensoriel (apprentissage du bain enveloppé du bébé)
- Ateliers de réflexologie bébé et enfant
- Massage pré et post natal (pendant et après grossesse)
- Soutien périnatal pendant et après la grossesse (sommeil, alimentation, développement, vécu du postpartum, etc.)

Je travaille en cabinet à Crolles à l'Espace Belle Étoile le lundi et mardi de 9h à 18h pour des rencontres individuelles, et le jeudi matin pour des ateliers collectifs où les futurs et jeunes parents peuvent se rencontrer (massage bébé, yoga bébé, ateliers de portage).

Mon cabinet se trouve au 129 rue Henri Fabre, l'allée à côté de Herbes d'Autant.

Je me déplace également au domicile des futurs et jeunes parents principalement dans la vallée du Grésivaudan, mais également dans toute l'agglomération grenobloise : le mercredi, jeudi et vendredi.

Tous mes accompagnements peuvent être proposés en bons cadeaux, cadeau idéal pour les naissances à venir afin que les parents soient accompagnés et soutenus !

On peut me joindre au 07 49 34 74 65, et découvrir tous mes accompagnements sur mon site <https://douceurencontreavecbebe.fr>



L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de Tencin a le service qu'il vous faut, quel que soit votre état de santé. L'association vous propose des aides à domicile, des auxiliaires de vie, des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF), l'installation efficace et rapide de téléalarme.

Solidarité, écoute et bienveillance sont les maîtres mots de l'ADMR.

Pour un maintien à domicile, une sortie d'hospitalisation, les services de l'ADMR ont un rôle à jouer pour répondre au souhait très fort de rester le plus longtemps possible à domicile.

Nous recherchons des bénévoles et du personnel d'intervention. Merci de prendre rendez-vous au bureau situé à la mairie au 07 87 87 26 22

Le bureau des rêves

Vous avez certainement vu lors de vos déplacements dans la commune, des banderoles avec des dessins. Elles ont été réalisées par les enfants de 3 à 13 ans du centre de loisirs pendant les vacances de la Toussaint. Enfants et animateurs ont dessiné leurs rêves...



Conseil municipal



Conseil municipal du 14 septembre 2022

1. Aménagements de sécurité et des espaces verts rue du Cotten et demande de subventions auprès du Département et de l'État (DTER et DSIL)

Les montants de ces travaux d'aménagement sont estimés à 475 309,06 € et peuvent être subventionnés à hauteur de 25% plafonnés à 112 500 € par le Département et à hauteur de 20% par l'État dans la cadre de la DTER et de la DSIL

Autorisation donnée au maire de déposer ces demandes de subventions auprès du Département et des services de l'État et de signer tout document s'y rapportant.

2. Aménagements de sécurité et des espaces verts de la rue des Béalières et demande de subventions auprès du Département et de l'État (DTER et DSIL)

Les montants de ces travaux d'aménagement sont estimés à 426 355,32 € et peuvent être subventionnés à hauteur de 25% plafonnés à 112 500€ par le Département et à hauteur de 20% par l'État dans la cadre de la DTER et de la DSIL

Autorisation donnée au maire de déposer ces demandes de subventions auprès du Département et des services de l'État et de signer tout document s'y rapportant.

3. Aménagements de sécurité et des espaces verts rues du Cotten, des Béalières, et du Noyer Vert et demande de subvention auprès de la Région

Ces travaux sont estimés à 115 3677,28 € et peuvent être subventionnés à hauteur de 200 000 € par La Région.

Autorisation donnée au maire de déposer cette demande de subventions auprès de la Région et de signer tout document s'y rapportant.

3. Convention de servitude entre ENEDIS et la commune

Dans le cadre des travaux de raccordement à l'électricité d'une construction rue du Cotten, la parcelle A 794 propriété de la commune est impactée par la pose d'un coffret et l'enfouissement de 6 mètres de câbles réseau. Une convention entre la commune et ENEDIS est nécessaire.

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

4. Convention entre la commune et la communauté de communes pour la gestion provisoire des eaux usées

Renouvellement de la convention arrivée à échéance pour laquelle la communauté de communes nous indemnise à hauteur de 6000 € annuels.

Autorisation donnée au maire de signer cette convention pour une durée de 3 ans.

5. Convention avec la ville de Grenoble pour participation aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises pour les enfants non grenoblois scolarisés en classe ULIS

Un enfant de Tencin est scolarisé en classe ULIS à GRENOBLE, la loi nous impose de participer aux frais de scolarité estimés à 1127 €.

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

6. Convention entre le Préfet et les services utilisateurs du SNE (Système National d'Enregistrement)

Depuis 2015 les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le SNE. Les utilisateurs de ce service sont les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux. La commune de Tencin en est utilisatrice et guichet enregistreur.

Les services enregistreurs doivent, pour utiliser le SNE, avoir signé avec le préfet une convention rappelant les droits et obligations de chacun. Cette convention doit être renouvelée pour que la commune puisse avoir accès au service.

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

7. Convention avec le CDG 38 pour l'intervention d'un psychologue dans le cadre de la prévention des risques au travail

Le centre de gestion organise l'intervention de professionnels de la Direction Santé et Sécurité au Travail au bénéfice des employeurs afin de les accompagner dans le pilotage et le développement d'actions en matière de prévention des risques professionnels incluant les risques psychosociaux de leurs personnels.

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

8. Convention de co-maitrise d'ouvrage entre la commune de TENCIN et le SMMAG liaison inter-rives La Terrasse - Tencin rue des Béalières

Cette convention a pour objet d'organiser le transfert de maitrise d'ouvrage entre le SMMAG et la commune dans le cadre de la réalisation de la liaison Tencin-La Terrasse par la Rue des Béalières. Elle concerne la mise en œuvre d'un enrobé sur 4 m de

large, la réalisation de marquage au sol de type pictogramme cycles avec chevrons et d'entrée de vélorue, la pose de panneaux de signalisation verticale.

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

9. Garantie d'emprunt à la SDH pour l'acquisition de 3 logements sociaux

Lors de réalisation de logements sociaux sur une commune, les bailleurs sociaux sollicitent des emprunts pour lesquels ils ont besoin de garanties délivrées par les collectivités. Pour les communes de plus de 2000 habitants, cette garantie est partagée entre la communauté de communes et la commune pour 50% chacune.

Demande de garantir à hauteur de 50% l'emprunt d'un montant de 263 106 €.effectué par la SDH auprès de la Caisse des Dépôts.

10. Restitution de compétences communautaires aux communes de Theys, Les Adrets et Le Haut-Bréda

Suite à la dissolution de l'EPIC des domaines skiables communautaires, certaines de leurs missions parmi lesquelles l'éclairage public de la station des 7 Laux et du commerce de proximité du Pleynet peuvent par délibération des communes du Grésivaudan rester communautaires.

Les 3 communes ont manifesté le choix d'exercer ces compétences en lieu et place de la communauté de communes.

Décision favorable de laisser ces compétences à ces communes.

11. Désignation d'un représentant pour accompagner le maire au comité local des mobilités du SMMAG

Le SMMAG met en place son dispositif de concertation territoriale, la commune doit désigner un membre du conseil pour accompagner le maire au sein de cette instance.

Désignation de Joël Marseille

12. Désignation d'un référent ambroisie

Dans la cadre de la lutte contre l'ambroisie mise en place dans les départements Rhône Alpes Auvergne, le conseil municipal doit désigner des référents ambroisie visant à appuyer l'action de lutte au plus près du terrain

Désignation de Christian Sommard en tant qu' élu et Christophe Vittally en tant que personnel communal.

13. Délégation donnée au maire pour l'ouverture de ligne de trésorerie : montant maximum autorisé par le conseil municipal

L'article L 2122-22 du CGCT prévoit dans son 20^e alinéa que le maire peut recevoir pour tout ou partie et pour la durée de son mandat délégation du conseil municipal pour réaliser des lignes de trésorerie.

Pour faire face à des besoins temporaires de trésorerie, il est proposé d'autoriser le maire de réaliser une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 500 000 €.

Autorisation donnée au maire de réaliser des lignes de trésorerie d'un montant maximal de 500 000 €.

14. Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la poste pour un montant de 275 000 €

Des subventions attendues n'ayant pas été encaissées, il se présente des difficultés de trésorerie. Afin de pouvoir assurer les différents paiements (salaires, factures diverses), proposition de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 275.000 €

Autorisation donnée au maire de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la poste pour un montant de 275 000 €.

15. Création de postes pour l'année scolaire 2022-2023

La gestion des effectifs des agents du service scolaire est fonction de l'évolution des effectifs des enfants, elle dépend également de l'évolution du taux d'encadrement imposé par les services de l'État.

Proposition de créer 11 postes à temps non complet annualisés. 8 postes d'agents polyvalents d'entretien au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe pour une quotité de travail hebdomadaire de 17,85 h, 22,05 h, 23,10 h, 26,60 h, 29,05 h, 31,15 h, 32,20 h, 35 h.

1 agent polyvalent cantine et entretien au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe pour une quotité de travail hebdomadaire de 14 h.

1 agent d'animation au grade d'adjoint d'animation principal de 2^e classe pour une quotité de travail hebdomadaire de 8,05 h.

1 ATSEM au grade d'ATSEM principal de 2^e classe pour une quotité de travail de 30,80 h.

Ces postes se substituent aux 12 postes créés par la délibération 2021-08-047 du 31 août 2021.

Proposition validée.

16. Création d'un poste au sein des services techniques au grade d'agent de maîtrise principal

La procédure de recrutement lancée sur le poste d'agent polyvalent spécialisé en espaces verts a retenu la candidature d'un agent titulaire au grade d'agent de maîtrise principal.

Proposition de créer un emploi permanent au sein des services techniques au grade d'agent de maîtrise principal.

Proposition validée.

17 Création d'un poste de responsable des services de la mairie de Tencin au grade de rédacteur principal de 1^{re} classe

La procédure lancée sur ce poste a retenu la candidature d'un agent titulaire au grade de rédacteur principal de 1^{re} classe

Proposition de créer ce poste à compter du 21 octobre 2022.

Proposition validée.

Suite page suivante

Conseil municipal du 14 septembre 2022 suite

18. Création d'un poste de responsable ACM au grade d'animateur principal de 1^{re} classe à temps complet

Le responsable ACM actuel ayant donné sa démission, proposition de procéder au recrutement de son remplaçant.

Proposition validée.

19. Lancement de la procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le PLU approuvé le 10 mars 2020, démontre une incohérence entre les zones constructibles et non constructibles sur les secteurs des Dix-Quarts, Villas Hermines et Pré du Chêne dont les limites ont été fixées en fonction de l'emprise de la zone rouge du PPR.

La version utilisée pour reporter le PPR a été la version SIG (Système d'Information Géographique) fournie par les services de l'État. Cette représentation comporte plusieurs erreurs de report par rapport à la version papier.

En cas de litige, selon la DDT, c'est la version papier qui s'impose

Ce mauvais report a conduit le classement des fonds de parcelles en zone A, ce qui est un contresens car ces fonds de parcelles n'ont aucun caractère agricole s'agissant des jardins des constructions existantes et ce classement bride toute possibilité de construction dans des terrains ayant perdu toute valeur naturelle ou agricole. Cette révision vise à rétablir la totalité des parcelles en zone UC pour être conforme avec le tracé des fossés qui se situent en fond de parcelle.

Propositions d'approuver les objectifs de la révision allégée n°1 du PLU, de prescrire la révision allégée n°1 du PLU selon les modalités fixées à l'article L153-34 du Code de l'Urbanisme, de fixer les modalités de la concertation publique en associant les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées.

Propositions adoptées.

20. Lancement de la procédure de modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Le PLU approuvé le 11 mars 2020, doit évoluer sur certains points de règlement écrits et graphiques ainsi que les OAP pour apporter des compléments, des précisions et améliorer son interprétation.

Autorisation donnée au maire de lancer la procédure et de procéder à tous les actes nécessaires.

21. Correction de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 pour le budget principal et le CCAS

Il existe un écart constaté de l'ordre de quelques centimes sur les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif.

Proposition d'affecter le résultat 2021 au budget primitif 2022

Proposition adoptée.

22. Adhésion au groupement des sylviculteurs de Belledonne

Association conseillant les propriétaires de bois et forêts dont de nombreux propriétaires habitent à TENCIN L'adhésion annuelle se monte à 50 €.

Proposition d'autoriser la commune à adhérer à ce groupement à partir de 2023.

Proposition adoptée.

23. Extension de l'usage de Politeia aux associations tencinoises

Pour permettre aux associations tencinoises d'administrer leur propre communication par le biais de Politeia sans contrôle de l'administrateur communal, il convient d'établir un avenant au contrat actuel pour un montant de 5 € mensuels, et prévoir dans la convention qui lie la commune aux associations un avenant précisant les obligations déontologiques en matière de communication à compter de 2023.

Proposition adoptée

Fin de séance

Une action citoyenne du conseil municipal des enfants

Le conseil municipal des enfants de Tencin a décidé de débarrasser le village de ses détritres lors d'une demi-journée collective ouverte à tous (adultes et enfants) : la journée INTERPOUBELLE. Elle se déroulera le 1^{er} avril (non, ce n'est pas un poisson) Des groupes seront formés à 9h au parc de la mairie et les participants dotés de gants, chasubles, sacs poubelle, se verront attribuer un secteur à nettoyer.

De plus amples informations suivront entre autres par le biais des écoles.

Alors retenez la date du 1^{er} avril, c'est facile !

PUB...

Vente et pose de moustiquaires sur mesure

DEVIS



GRATUIT



Visitez notre page Facebook "les moustiquaires du Grésivaudan"

contact: Eddy Musitelli

Imdgresivaudan@outlook.fr

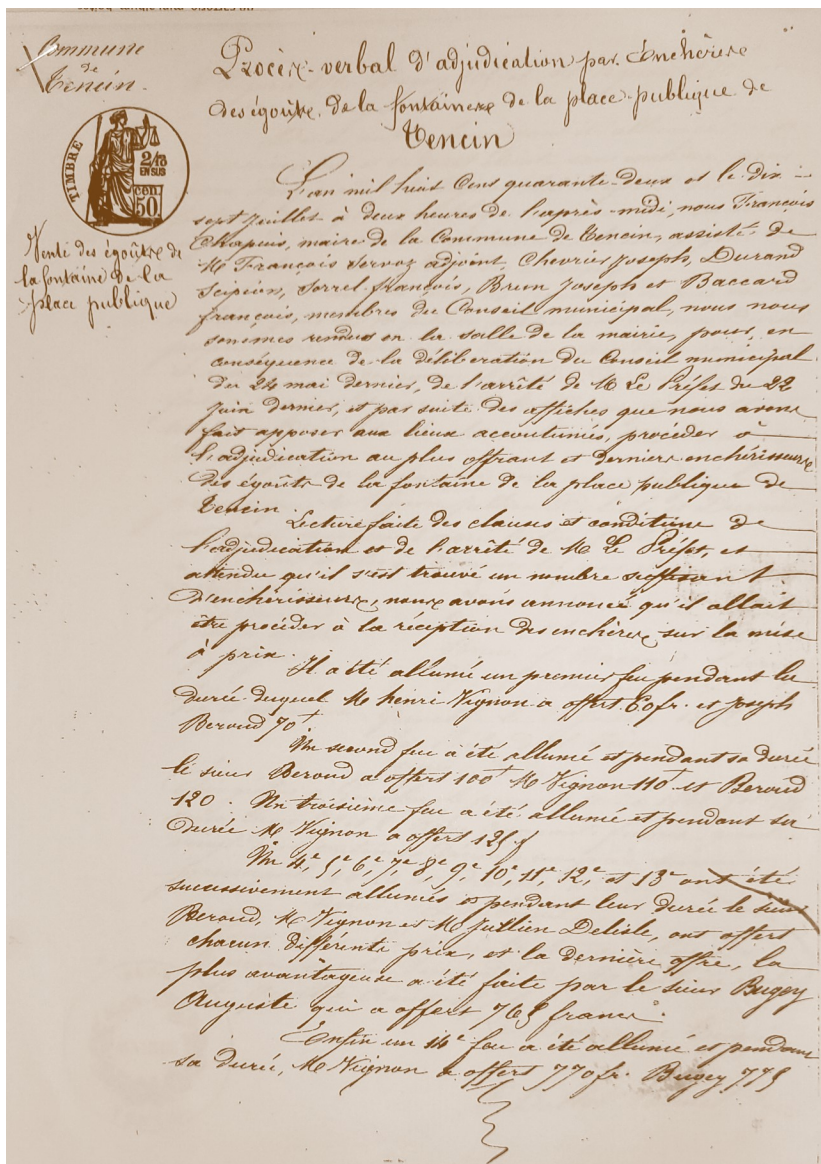


0624027427

Petite histoire tencinoise

Vente des égouts de la fontaine de la place publique

Procès-verbal d'adjudication par enchères des égouts de la fontaine de la place publique de Tencin



« L'an mil huit cent quarante-deux et le dix-sept juillet à deux heures de l'après-midi, nous François Chapuis maire de la commune de Tencin, assisté de messieurs François Servoz adjoint, Chevrier Joseph, Durand Scipion, Sorrel François, Brun Joseph et Baccard François, membres du conseil municipal, nous nous sommes rendus en la salle de la mairie pour en conséquence de la délibération du conseil municipal du 24 mai dernier et par la suite des affiches que nous avons fait apposer aux lieux accoutumés, procéder à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des égouts de la place publique de Tencin.

Lecture faite des clauses et conditions de l'adjudication et de l'arrêté de M. le préfet et attendu qu'il s'est trouvé nombre suffisant d'enchérisseurs, nous avons annoncé qu'il allait être procédé à la réception des enchères sur la mise à prix.

Il a été allumé un premier feu pendant la durée duquel M. Henri Vignon a offert 60 F et Joseph Béroud 70 F.

Un second feu a été allumé et pendant sa durée le sieur Béroud a offert 100 F, M. Mignon 110 F et Béroud 120 F. Un troisième feu a été allumé et pendant sa durée M. Mignon a offert 125 F.

Un 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, et 13^e ont été successivement allumés et pendant leur durée le sieur Béroud, M. Mignon et Jullien Delisle ont offert chacun différents prix et la dernière offre la plus avantageuse a été faite par le sieur Bugey Auguste qui a offert 765 F.

Enfin un 14^e feu a été allumé et pendant sa durée M. Mignon a offert 770 F. Bugey 775, M. Mignon 800, Bugey 805 et M. Mignon 820 et a ce dernier signé.

Deux autres feux ayant été allumés successivement et s'étant éteints sans enchérir, nous avons adjugé au dit M. Mignon les dits égouts de la fontaine de la place publique moyennant sa mise à prix de huit cent vingt francs à la charge pour lui de se conformer au cahier des charges.

À l'instant, le dit M. Mignon a déclaré vouloir enchérir pour M. Jullien Delisle et Antoine Durand propriétaires domiciliés à Tencin tous deux ici présents et acceptant en commun l'élection de commande faite à leur profit pour le dit M. Mignon promettant tous deux d'exécuter les clauses et conditions du cahier des charges.

Fait et clos à Tencin les jour et an susdits.

Les adjudicataires

Signé : Durand

Jullien Delisle

J. Vignon

Lu et approuvé. Grenoble le 16 juillet 1842

Le préfet de l'Isère

Signé : Illisible

Les membres du conseil : signé :

Durand, Chevrier, Sorrel,

Brun, F. Baccard, F. Servoz

Adj^t, F. Chapuis maire

Des nouvelles de la médiathèque



Contact
Parc de la Mairie -
Route du Lac
38570 TENCIN
04 80 04 24 62
mediatheque@tencin.fr

Horaires d'ouverture :

Mercredi : de 10h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi : de 16h30 à 18h

Vendredi : de 14h à 19h

Samedi : de 10h à 15h non-stop



Animation jeunesse « Les oiseaux »

À partir de 2 ans, sur inscription, le samedi 18 février de 9h30 à 10h à la médiathèque.

Des lectures d'albums et des chansons à venir écouter en famille le samedi matin



Exposition « L'intelligence artificielle »

Du 21 janvier au 25 février, venez visiter l'exposition « l'intelligence artificielle »

Au début de ce XXI^e siècle, une révolution technologique est en cours dans l'histoire de l'Humanité. Des robots, des machines informatiques surpuissantes, des algorithmes « intelligents » et des formes diverses d'intelligences artificielles (IA) apparaissent et s'imposent progressivement dans de nombreux domaines tels que la santé (robots médicaux, etc.), les transports (véhicules autonomes), etc.

Les citoyens, les entreprises, les experts en IA, les états, l'Union Européenne et les organismes internatio-

naux s'interrogent sur des questions éthiques, philosophiques, économiques et juridiques liées à l'intelligence artificielle. Il s'agit de fixer des règles, des principes, des stratégies et des politiques pour accompagner cette révolution qui peut modifier le marché de l'emploi, les comportements humains...

Une exposition en 10 panneaux accompagnés d'une sélection de documents empruntables pour approfondir le sujet.



Service d'accompagnement numérique

Les démarches en lignes vous paraissent compliquées ? Vous avez des questions sur l'utilisation de votre smartphone ou de votre tablette ? Profitez d'un accompagnement gratuit à la médiathèque, même si vous n'êtes pas inscrits.

Renseignements au 04 80 04 24 62



Service de portage à domicile

Vous pouvez bénéficier de ce service si vous avez des difficultés à vous déplacer jusqu'à la médiathèque. Pour cela il suffit de contacter la médiathèque au 04 80 04 24 62 afin d'organiser la venue des documents jusqu'à votre domicile.



Exposition

« Réduisons nos déchets »

En complément de la demi-journée du 1^{er} avril « journée interpoubelles » organisée par le conseil municipal des enfants de Tencin relative au nettoyage citoyen du village, l'exposition « Réduisons nos déchets » sera affichée à la médiathèque du 25 mars au 5 avril.



LES ENJEUX DE L'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION



Suite à un projet de méthaniseur sur la commune de Tencin qui a suscité de vives inquiétudes parmi des habitants, sur demande du conseil municipal, la commission extra-municipale du temps long a été chargée de se pencher sur le sujet.

Son travail a essentiellement porté sur deux axes :

- proposer à la demande du maire une modification du plan local d'urbanisme (PLU) afin d'encadrer beaucoup plus l'implantation de ce type d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le territoire de la commune.
- apporter, aux élus, un complément d'information sur la méthanisation afin qu'ils puissent cerner, au mieux, les enjeux et problématiques liés à ce type d'installation classée et se positionner en faveur ou non d'un méthaniseur sur la commune.

Pour ce faire, a notamment été organisée le 4 octobre dernier une conférence-débat réunissant l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ou ADEME représentée par M. Wiart et le Conseil Scientifique National pour une Méthanisation raisonnée (CSNM) représenté par M. Chateigner. En présence du conseil municipal et de la commission extra municipale.

Pour celles et ceux qui n'ont pu être présents à la conférence-débat sur la thématique de la méthanisation, voici une séance de rattrapage au travers d'un condensé de près de trois heures de débat en un tableau. Vous avez une question, ils vous apportent leurs réponses.

À noter :

- L'ADEME est un établissement public, sous la tutelle du ministère de la transition écologique avec pour missions la mise en œuvre des politiques nationales de lutte contre le changement climatique.
- le CSNM créé en 2018 est un collectif de scientifiques indépendants dans de nombreux domaines (agronomie, chimie, biochimie, géologie, géochimie des sols, environnement, toxicologie, médecine etc...) Dans le but de faire connaître les effets et les risques de la méthanisation.

	ADEME	CSNM
Qu'est-ce que la méthanisation ?	La méthanisation est la digestion ou encore la fermentation de la matière organique en l'absence d'oxygène sous l'action combinée de plusieurs types de micro-organismes. Ces micro-organismes sont naturellement présents dans la nature. Cette digestion a lieu dans un digesteur fermé, confiné - sans contact avec l'air - sans odeur dû au procédé lui-même	Un méthaniseur est un réacteur chimique qui nécessite d'être alimenté chaque jour par des matières organiques (intrants).
Que produit la fermentation des matières entrantes ?	Des gaz : * méthane (50 à 80%) * CO ₂ (20 à 45 %) * traces d'autres gaz (ammoniac, sulfure d'hydrogène) Un résidu appelé digestat (90% du volume des matières entrantes). Le digestat est désodorisé. L'ADEM conseille la récupération des gaz nocifs produits lors de la transformation.	Des gaz : * méthane (60 % environ) * du CO ₂ (30 %) * d'autres gaz toxiques voire mortels (ammoniac, sulfure d'hydrogène...) Des résidus ou « indigestats » : * sous forme liquide (80 %) : solution ammoniacale * sous forme solide (10 %) de la masse initiale qui n'a pas été « digérée » Il est impératif d'éliminer le sulfure d'hydrogène du mélange de gaz car il y a risque de transformation en dioxyde de soufre cancérigène . L'ammoniac (gaz irritant) est toxique par inhalation au-delà d'un seuil. Il peut être relargué lors des phases de stockage et de transports de digestats ou lors de fuites de méthaniseur .

<p>Quelles matières entrantes ? Quel pouvoir méthanogène ?</p>	<p>Toutes sortes d'intrants : résidus agricoles, tontes, Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique (CIVE), fumier, lisier, sous-produits animaux, déchets d'abattoirs, d'industries alimentaires, restauration, boues d'épuration etc... La législation autorise d'utiliser 15 % de cultures principales. Certains intrants sont davantage méthanogènes que d'autres : 1 tonne de lisier = 16 m³de méthane 1 tonne de fumier = 20 à 40 m³ 1 tonne de production végétale = 50 à 100 m³de méthane</p>	<p>Les intrants les plus méthanogènes doivent contenir beaucoup de carbone et d'hydrogène, comme les huiles ou les graisses. Le lisier en contient très peu. Les céréales sont très méthanogènes. On peut alors observer une dérive avec la culture de CIVE entre deux cultures intermédiaires.</p>
<p>Quel bilan carbone pour un méthaniseur ?</p>	<p>Pour une neutralité carbone à l'horizon 2050. La méthanisation est un processus vertueux. Elle repose sur le carbone atmosphérique via la photosynthèse. Le CO₂ produit lors de la méthanisation et relargué dans l'atmosphère est absorbé par la photosynthèse. Consommation de gaz en France aujourd'hui : 500 TWh/heure. 1 TWh (TerraWatt-heure) = 1 milliard de kWh. La sobriété énergétique doit être la principale préoccupation. Plusieurs scénarii sont envisagés par l'ADEME. 7000 méthaniseurs prévus en 2050 dont : * 6000 en injection sur le réseau gaz * 1000 en co-génération pour produire de l'électricité)</p>	<p>La neutralité carbone n'existe pas. Industries, respirations, méthanisation produisent du CO₂ relargué dans l'atmosphère sous forme de Gaz à Effet de Serre (GES) * dans l'atmosphère à 44 % (effet de serre) * dans les océans 27 % (acidification) * dans les écosystèmes terrestres 29 % La sobriété énergétique n'est pas la sobriété climatique. Il faudrait un méthaniseur tous les 7 km pour éviter les GES s'il fonctionne sans problème. Chaque méthaniseur permet d'induire une décroissance de température de 0,000 000 000 4 °C. Il y a 4,8 % de fuites dans un méthaniseur. En France, 85 % des méthaniseurs fuient. 1 % de fuite de méthane = bilan environnemental négatif car le pouvoir de réchauffement climatique du méthane est 25 fois supérieur au CO₂.</p>
<p>Existe-t-il un impact sur les sols ?</p>		<p>Sans méthanisation un sol naturel gagne en humus, les résidus organiques contribuent à enrichir les sols qui séquestrent le CO₂. Avec la méthanisation le carbone qui est parti dans le gaz ne nourrit plus les sols. D'où progressivement infertilité des sols. De plus l'ammonium contenu dans les digestats à trop forte dose est toxique.</p>



Dossier

<p>La méthanisation est-elle subventionnée ?</p>	<p>La méthanisation est la solution majoritaire pour la production de gaz renouvelable.</p> <p>La méthanisation est subventionnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> * à la construction * au rachat de gaz * au nombre d'emplois créé <p>L'ADEME accompagne les porteurs de projet qui le souhaitent. Elle finance également les projets non accompagnés.</p>	<p>Le rendement énergétique de méthanisation est très faible.</p> <p>Les panneaux photovoltaïques le sont à 100, 200 fois plus. Aujourd'hui 5 milliards d'€/an de subvention. Il serait préférable de les utiliser pour la rénovation énergétique pour diminuer la consommation.</p> <p>Un méthaniseur a une durée de vie approximative de 15 ans seulement.</p>
<p>Quelle situation des méthaniseurs en Europe ?</p>	<p>Nombre important de méthaniseurs en Allemagne devant l'Italie et la France.</p> <p>L'Allemagne utilise à 80 % des cultures énergétiques dédiées (beaucoup de maïs) ce qui pose problème. Depuis 2014, elle réduit la superficie autorisée pour la culture des CIVE.</p> <p>Un plan européen « REPower EU » est prévu pour accélérer la transition énergétique pour passer de 3 milliards de m³ de bio méthane à 35 milliards en 2030.</p>	<p>Pour compenser le gaz russe, il faudrait 7000 méthaniseurs en France et il y aurait un épandage sur l'équivalent de 15 départements.</p>
<p>Existe-t-il des concurrences ?</p>	<p>En France en 2050, les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) seront un élément clé de la filière (40%).</p> <p>La France prévoit effluents d'animaux, résidus d'agriculture et CIVE en proportion quasi égale.</p>	<p>Il y aura de plus en plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> * concurrence entre cultures pour intrants et pour alimentation * concurrence pour récupérer de la biomasse * concurrence pour superficie nécessaire à l'épandage * concurrence pour les surfaces agricoles <p>On rentre en conflit avec le méthaniseur voisin si un méthaniseur tous les 7 km.</p>
<p>Quels accidents ? Quelles conséquences sur l'environnement et la santé publique ?</p>	<p>Les impacts, questions posés par les riverains et les élus sont à considérer et à traiter :</p> <p>odeurs, rejets de méthane dans l'air, explosion, rejets de matière dans le milieu (sol, eau), bruit, trafic, intégration dans le paysage...</p> <p>Des administrations sont présentes sur le territoire pour répondre aux différentes problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la DTT (Direction Départementale des Territoires) : - Comité départemental de méthanisation pour auditionner les porteurs de projets. - DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) - DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) 	<p>La méthanisation est un ensemble industriel très émissif : transports et stockage des intrants et des digestats, émissions et fuites de gaz...</p> <p>Depuis 2015, il y a proportionnellement 6 fois plus d'accidents :</p> <p>Incendies, pollutions olfactives, pollutions aquatiques sont les premières causes.</p> <p>Les risques sanitaires sont réels à plus ou moins long terme.</p> <p>L'augmentation constante des méthaniseurs ne permet pas le contrôle des sites de méthanisation.</p>





<p>Quelle communication et quelle transparence autour des projets ?</p>	<p>Rôle ADEME : appuyer, accompagner les projets, informer, écouter les élus et les riverains.</p> <p>Préconise aux porteurs de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> * transparence dès le début du projet * prise en compte des remarques émises c-à-dire ne pas présenter un projet tout « ficelé » * création d'un site internet par projet et un recueil de questions (FAQ) et leurs réponses, * communication tout au long de la vie du projet, voire, création d'un comité rassemblant porteurs de projets, riverains, élus * visite d'installations en service, voire, financement participatif 	<p>Le CSNM est favorable à une méthanisation raisonnée si :</p> <ul style="list-style-type: none"> * des vrais déchets uniquement, pas de CIVE * l'énergie délivrée se fait en circuits courts, en auto-consommation par exemple * des contrôles réels * les conditions du sol sont examinées * les digestats sont couverts pour réduire les GES * les subventions sont d'abord destinées à l'isolation thermique, le reste pour les agriculteurs vertueux
<p>La forme juridique des méthaniseurs</p>	<p>La méthanisation relève des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Elle relève de 3 régimes selon tonnage/an et les types d'intrants :</p> <p>La déclaration, L'enregistrement L'autorisation.</p>	
<p>Pour plus d'informations</p>	<p>https://www.adem.fr site Internet régional www.biogaz-aura.fr FNE Auvergne Rhône Alpes https://fne-aura.org</p> <p>https://tencin.fr/ad_attachment/CEM/ADEME_methanisation.pdf</p>	<p>https://www.cnmch.fr https://twitter.com/CSNM9 https://www.facebook.com/groups/445158802683181/ fiches pédagogiques du CSNM : https://www.cnmch.fr/a-savoir-csnm</p> <p>https://tencin.fr/ad_attachment/CEM/CSNM_methanisation.mp4</p>

PUB...



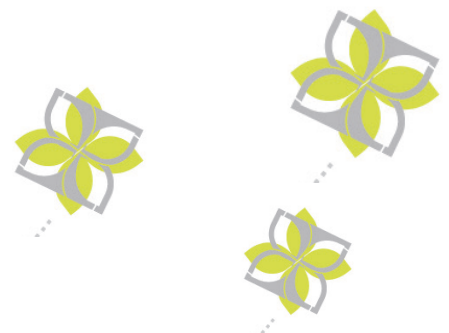
LAMES Eric

Affûteur Rémouleur

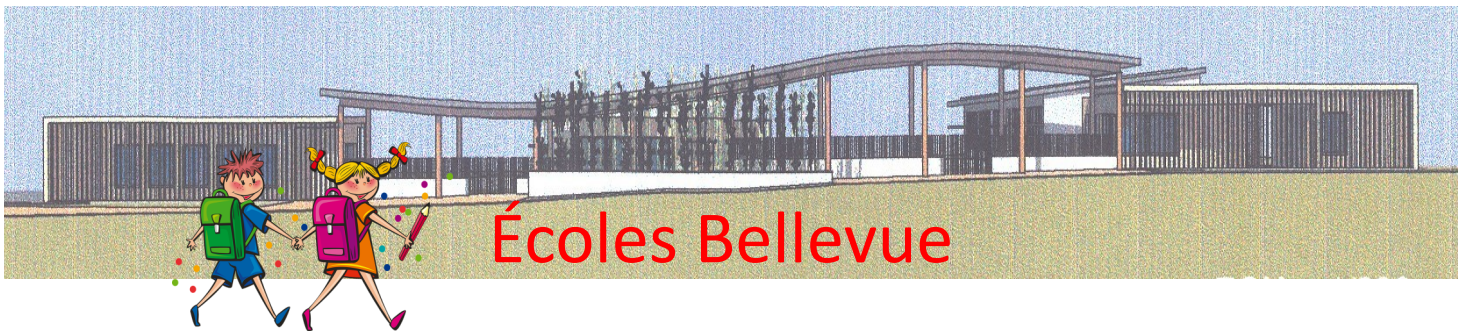
Professionnels et Particuliers

06 61 70 84 64

lameseric38@gmail.com



Vie scolaire



Défi « Les vendredis climatiques » : préparation d'un goûter zéro déchet

Ecole Bellevue de TENCIN

Défi zéro déchet

CE1

Pour éviter ça :

Avec nos petites mains...

On a fait ça...

Et hop !! Un goûter zéro déchet !!

Et c'était encore meilleur !!!

Cette année, les classes de CP et CE1 se sont engagées dans le projet « les vendredis climatiques » porté par l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), qui a pour objectif de faire prendre conscience aux élèves des enjeux de la question du climat.

Des défis sont proposés et pour chaque défi relevé l'OCCE versera à une association un don de 10 € pour soutenir un projet environnemental (soutien au programme « La nuit je vis » de « France nature environnement »).

Les classes ont choisi de relever 3 défis, le premier étant d'organiser un goûter zéro déchet le vendredi 9 décembre 2022 : les élèves ont préparé une compote avec des fruits de saison qu'ils avaient apportés. Après les avoir épluchés et coupés, ils ont apporté toutes les épluchures dans le bac à compost du potager pédagogique de l'école.

La compote a été mise dans des pots de yaourts en verre qui avaient été récupérés.

De l'avis général, cette compote était délicieuse, il n'en reste plus rien !



Incivilités et cycles piscine

Les élus se sont battus pour obtenir des créneaux supplémentaires d'accès à la piscine, ce qui n'est pas sans incidence sur les budgets, Mais le comportement de certains parents risque de mettre en question le maintien des cycles piscine
Le contrat avec l'autocariste pourrait être remis en cause en raison de ces comportements
En effet, le stationnement anarchique ne permet pas une dépose sécurisée des enfants, et il est réglementairement impossible – pour des questions de responsabilités – de changer le lieu de dépose.
La sécurité des enfants n'étant pas assurée, la municipalité envisage de mettre fin au cycles piscine, alors que le simple respect du code de la route suffirait à maintenir ce service pour le plus grand bien des enfants.

Ci-dessous vous trouverez le courrier des parents délégués destiné aux parents d'élèves.

Chers parents,

Les sorties piscine ont repris, depuis plusieurs séances déjà.

Le retour du bus est prévu aux alentours de 16h30 sur le parking de l'école.

Les comportements de certains parents / grands-parents risquent (assez rapidement) de remettre en question le maintien des cycles piscine. Les bus prennent du retard à Tencin parce qu'ils ne peuvent pas se garer à l'endroit dédié au dépôt des enfants en toute sécurité. Le chauffeur n'a pas le droit de les déposer sur le trottoir le long de la descente.

Les chauffeurs ont d'autres engagements après 16h30 et prennent du retard, ce qui n'est pas envisageable pour eux.

Le contrat de transport "bus" est actuellement mis en péril à cause de ces comportements !

Il est demandé de respecter strictement les emplacements du parking pour que le bus puisse circuler, déposer les enfants en toute sécurité et repartir rapidement.

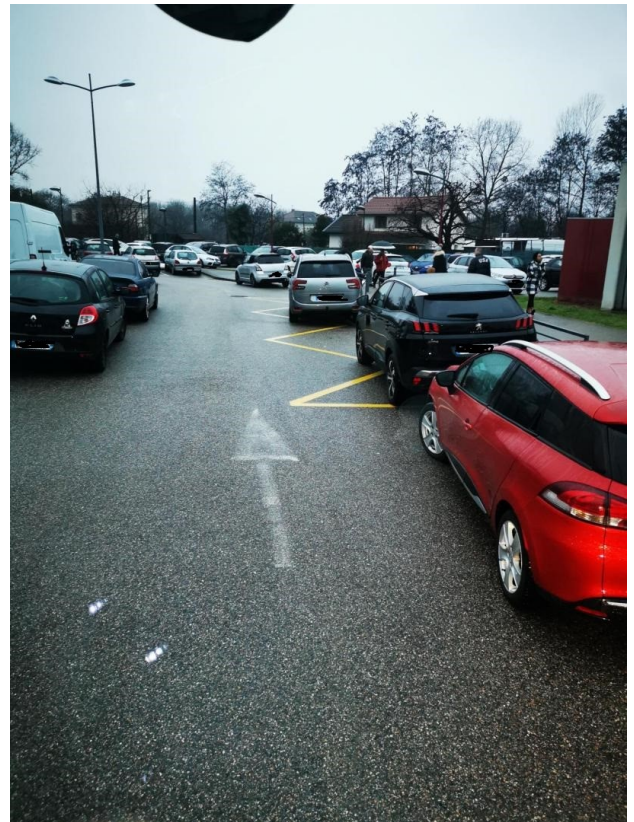
La dernière place le long du muret a été effacée car il est impossible pour le bus de tourner si une voiture est stationnée à cet endroit.

Les zébras, trottoirs, double file, places handicapées ... sont interdits.

Merci de lire attentivement cette information, et d'en informer toute personne susceptible de venir récupérer vos enfants à l'école.

Merci pour votre compréhension

Les parents délégués



Exercice sécurité incendie à la cantine

Le 21 octobre, les élèves déjeunant à la cantine de l'espace culturel ont procédé à un exercice d'évacuation incendie. Ils se sont réunis avec les accompagnateurs sous le préau de la cour de l'espace culturel.



Au jour le jour

Foire aux noix



Cette nouvelle édition de la foire aux noix après deux années d'arrêt dues à la pandémie de Covid, s'est tenue le dimanche 16 octobre au parc de la mairie conjointement avec le vide-grenier. Le beau temps, les exposants, promeneurs et chineurs étaient au rendez-vous

Théâtre



Le 29 octobre, à l'espace culturel, la représentation de la pièce de théâtre offerte par la municipalité « Cendrillon » interprétée par la compagnie « Sel et Sucre » a rencontré un grand succès.

Halloween



En cette fin d'octobre, plusieurs manifestations ayant pour cadre Halloween se sont déroulées sur le territoire communal.

Le dimanche 30 octobre, la société Pevents a organisé une chasse au trésor dans le village.

Le 31 octobre le sou des écoles accompagné d'une multitude d'enfants et de parents monstrueusement déguisés a déambulé de la place de l'Église au parc Pré Sec où le plein de bonbons a été fait.

Le 31 octobre également, c'était au tour de L'association DANCE'N FIT 38 (Zumba) de participer à cette fête avec quelques beaux spécimens de déguisements.

Au jour le jour

Prêt de vélos à assistance électrique



Le Syndicat Mixte des Mobilités à travers son service Mvélo+ a proposé aux Tencinois l'essai gratuit d'un vélo à assistance électrique (VAE) pour une durée de 1 mois.

Le 18 octobre, 4 habitants de Tencin se sont portés volontaires pour ce prêt gratuit jusqu'au 17 décembre, et ont récupéré leur VAE sous le préau de l'espace culturel.

Parcours patrimoine et UICG



Le 9 novembre, dans le cadre de son activité « sorties culturelles » l'UICG (Université Intercommunale Grésivaudan) a invité ses adhérents à découvrir le parcours patrimoine « D'une Rive à l'autre en Grésivaudan » de Tencin. Les participants ont pu déambuler à travers le village pour découvrir ses sites emblématiques.

Commémoration du 11 novembre



Nocturne de Tencin



La troisième édition de la « nocturne de Tencin » organisée par l'Entente Sportive Tencin Grésivaudan a réuni plus de vingt courageuses et courageux coureurs le samedi 12 novembre.

Prochain rendez-vous pour les coureuses, coureurs, marcheuses, marcheurs et enfants le dimanche 16 avril pour le « Cross de Tencin ».

COURSE GRATUITE - EN AUTONOMIE
NOCTURNE DE TENCIN
3ème édition
20KM - 1000D+
SAMEDI 12 NOVEMBRE 18h00
ACCUEIL A LA MAISON DES ASSOCIATIONS A PARTIR DE 17h00
COURSE "OFF" - PAS DE CHRONO
REPAS PARTAGE A L'ARRIVEE
WWW.CROSSDETENCIN.FR

Au jour le jour

Concert percussions



Le 25 novembre à l'espace culturel, suite à leur stage de percussions les classes de l'école élémentaire ont donné une représentation de leurs nouveaux acquis devant un public nombreux.



Le mois du doc



Le 25 novembre, à la médiathèque, la projection du film « La panthère des neiges » présenté dans le cadre du mois du doc et suivi des échanges avec Antoine Corcket, photographe naturaliste, a rassemblé 60 personnes.

Le DVD la panthère des neiges est disponible au prêt à la médiathèque, Retrouvez le travail d'Antoine Corcket sur son blog :

<https://antoinecorcket.com/informations>

L'espace jeunes



Le 30 novembre, nos jeunes ados ont participé à une sortie au Laser Game de Saint Martin d'Hères. Ils ont ensuite visionné le match de football France Tunisie sur le téléviseur du local jeunes, où la France n'a pas su s'imposer, les popcorns eux, étaient au rendez-vous!



Spectacle de Noël à la médiathèque

La compagnie La Petite Mélodie a joué son spectacle musical de Noël « Le rêve de Nicolas » dimanche 4 décembre à la médiathèque, 60 personnes, petits et grands ont passé un agréable moment plein d'histoires et de chansons, le sous des écoles a ensuite proposé un goûter convivial pour terminer cet après-midi.



Au jour le jour

Marché de Noël



Le 10 décembre, à la maison des associations s'est tenue la nouvelle édition du marché de Noël.

Les nombreux visiteurs ont pu faire leurs derniers achats pour les fêtes de fin d'année auprès de la vingtaine d'exposants présents et ont pu se restaurer et déguster entre autre un délicieux vin chaud. Le gagnant du concours de dessin a été récompensé lors de la cérémonie des vœux.

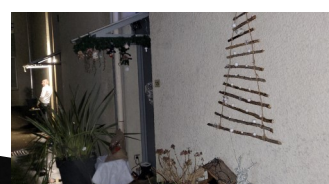


Distribution des colis pour les anciens



Le samedi 17 décembre, les élus du conseil municipal des enfants de Tencin ont aidé les membres du CCAS pour distribuer les colis de fin d'année aux anciens de la commune.

Concours des illuminations de Noël



Le troisième concours des illuminations de Noël a rencontré un succès mitigé par le nombre peu élevé de participant. Les gagnants ont été récompensés lors de la cérémonie des vœux du 6 janvier.

Vœux du maire



Après deux ans d'annulation pour cause de crise sanitaire, les Tencinois ont pu assister le vendredi 6 janvier aux vœux du maire à l'espace culturel.

À vos agendas - À vos agendas - À vos agendas

Soirée jeux
Samedi 25 février
Organisé par 1 2 3 bouge
Espace culturel
À partir de 17h

Foire au boudin
Le dimanche 26 février
Organisé par l'ACCA
Espace culturel

Expositions à la médiathèque
Du 21 janvier au 25 février
L'Intelligence Artificielle
Du 25 mars au 5 avril
Réduisons nos déchets

Journée « interpoubelles »
Le 1^{er} avril
De 9h à 12h
Départ du parc de la mairie
Ramassage citoyen des détritrus
dans le village, organisé par le
conseil municipal des enfants

Spectacle d'improvisation
Samedi 11 mars
Organisé par le comité des fêtes
Espace culturel



Cross de Tencin
Dimanche 16 avril
Départ et arrivée
au parc du château

Jours et horaires d'ouverture du bureau de poste
mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h15 à 17h15



Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

François Stefani

Sur rendez-vous,

France Denans

Sur rendez-vous,

Marie-Bénédicte Estella

Sur rendez-vous,

Joël Marseille

Le lundi de 10h à 12h

Robert Fois

Sur rendez-vous,

Arnaud Kervizic

Sur rendez-vous,

Ou en prenant rendez-vous à la mairie au 04 76 71 36 14 :

Lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Service urbanisme : urbanisme@tencin.fr

Autres demandes administratives : accueil-mairie@tencin.net

Directeur de la publication : François Stefani - **Mise en page** : Robert Fois **Photothèque** : © Mairie de Tencin.

Vous pouvez joindre vos élus :
- au 06 31 00 43 48 (téléphone portable de la municipalité);
- au 04 76 71 36 14 (répondeur téléphonique relié au standard de la mairie)